



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Commission du Conseil des États : attaque générale contre la législation sur la protection de l'environnement !

Comme s'il n'y avait pas eu assez de dégâts pour les poissons et les cours d'eau lors de la canicule de l'été 2022 ! La Commission de l'environnement du Conseil des États porte maintenant un deuxième coup dur à la nature : elle exige en fait l'abrogation de toutes les dispositions environnementales et en particulier des prescriptions relatives aux débits résiduels. La Fédération Suisse de Pêche (FSP) attend du Conseil des États qu'il fasse preuve de responsabilité politique et qu'il corrige ainsi les dérapages excessifs de sa propre commission.

Sans débits résiduels, pas de poissons ni de cours d'eau naturels ! Ce principe est évident même pour un enfant. C'est pourquoi des débits résiduels minimaux ont été inscrits dans la loi pour toutes les centrales hydroélectriques. Or, c'est précisément cette réglementation que la Commission de l'environnement et de l'énergie du Conseil des États veut aujourd'hui annuler.

Un putsch contre la protection des eaux

Dans le cadre des débats sur la révision de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité, la commission a décidé de supprimer en grande partie les dispositions relatives aux débits résiduels minimaux jusqu'en 2035. La Fédération Suisse de Pêche critique vivement cette décision. "C'est un véritable putsch contre la loi sur la protection des eaux", déclare le président central Roberto Zanetti. Ce putsch va à l'encontre de la bonne foi et du compromis sur la protection des eaux forgé il y a onze ans et qui avait conduit au retrait de l'initiative des pêcheurs. De plus, ce coup de force massacre la déclaration commune de la table ronde sur l'énergie hydraulique, lors de laquelle le secteur de l'énergie hydraulique, les cantons, la Confédération et les organisations environnementales sont parvenus à un accord.

Dans ce cas extrême, il faut mobiliser toutes les forces

La suspension des dispositions relatives aux débits résiduels envisagée par la Commission pour les 13 prochaines années constituerait une « coupe rase » impardonnable pour la nature. "La petite quantité d'énergie supplémentaire est sans commune mesure avec les dégâts écologiques totaux que l'on provoquerait", a déclaré Zanetti. Il n'est pas acceptable que la nature soit sacrifiée froidement sur l'autel d'une production supplémentaire minimale d'énergie.

Les pêcheuses et les pêcheurs ne pourraient pas accepter cette attaque générale contre toutes les dispositions environnementales et en particulier contre la protection des eaux. Si cela s'avérait nécessaire, la Fédération Suisse de Pêche est prête à mobiliser toutes les forces nécessaires pour éviter le dommage total.

Mais pour l'instant, la Fédération Suisse de Pêche espère que le Conseil des États fera preuve de sensibilité écologique et de sens des responsabilités en matière de politique nationale. Il faut espérer que la raison politique et la proportionnalité reviendront quand même dans l'hémicycle.



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Réduction temporaire des débits résiduels - en grinçant des dents

La Fédération Suisse de Pêche a pris connaissance à contrecœur et en grinçant des dents de l'augmentation temporaire de la production hivernale des centrales hydroélectriques prévue par le Conseil fédéral. "La très faible production supplémentaire est en disproportion flagrante avec les risques écologiques !", a déclaré Zanetti. Des attaques supplémentaires contre les dispositions minimales en matière de débits résiduels ne sont ni nécessaires ni acceptables.